

En net progrès

Pour soutenir les projets qui contribuent à la mise en œuvre des orientations institutionnelles définies par son conseil d'administration, la CCMSA propose des contrats de progrès. Des projets de remédiation cognitive ou d'aménagement de studio témoin ont ainsi été récemment financés. Explications avec Jessica Amoordon, chargée de mission à la CCMSA.



© Amador Philippe Leblanc

Qu'est-ce qu'un contrat de progrès ?

Il s'agit d'une convention de partenariat signée entre la caisse centrale, la MSA d'appui et l'association gestionnaire de l'établissement institutionnel. Elle permet d'attribuer des moyens techniques et/ou financiers sur une période donnée, afin de développer des projets dans les champs de la qualité, de l'innovation, du positionnement stratégique et du pilotage des activités. À l'heure où les enveloppes budgétaires allouées par les pouvoirs publics sont de plus en plus contraintes, ces contrats de progrès constituent un coup de pouce non négligeable.

Quels types de projets ont-ils financé ?

C'est un contrat de progrès qui a permis, par exemple, de financer 40 000 des 75 000 euros nécessaires à la réalisation du studio témoin de la maison d'accueil spécialisée (MAS) du pôle régional du handicap de Saint-Saturnin. La MAS a subi peu de modifications en trente ans. Les professionnels et les résidents ont participé à l'élaboration du cahier des charges. Une fois le studio conçu, ils ont pu évaluer les différents aménagements. Les résultats de ces évaluations permettront d'ajuster et d'adapter

la conception des futurs studios. Les aménagements permettent d'assurer à la fois le confort des résidents et la protection de la santé des professionnels avec, notamment, l'instauration de rails au plafond facilitant les manutentions. Ce prototype, avec les besoins d'évolution identifiés, devrait être généralisé à l'ensemble de l'établissement.

Autre exemple... ?

Oui. Celui du centre de posture et de réadaptation de Billiers qui, grâce aux apports des médecins de l'établissement, d'une neuropsychologue et de deux ergothérapeutes, a mis au point une unité de remédiation cognitive. Elle complète les soins de réadaptation proposés. Chaque nouvel arrivant bénéficie d'un bilan neuropsychologique, puis du programme proprement dit, en séances

individuelles et collectives : apprendre à mieux comprendre les intentions d'autrui pour mieux communiquer avec l'autre, à comprendre les consignes, à mieux se faire comprendre... reprendre confiance en soi. Quatorze patients y ont déjà participé. Aujourd'hui, l'équipe souhaite mettre en place l'évaluation scientifique de la démarche.

Quel avenir pour les contrats de progrès ?

Le dispositif est appelé à s'adapter au contexte actuel. Une proposition est à l'étude, qui pourrait éventuellement prendre la forme d'un appel à projets ouvert aux établissements du réseau Solidel. Une réflexion est engagée.

Propos recueillis par Franck Rozé

TÉMOIGNAGE

Pierre Berthelot,

vice-président du pôle régional du handicap de Saint-Saturnin et de Psy'Activ, membre du comité restreint des établissements



Je suis membre de ces deux associations depuis mon élection en tant qu'administrateur central depuis 2005. On a une priorité à la CFDT : notre organisation syndicale nourrit une sensibilité très forte sur toutes les problématiques liées au handicap. Lors de mon premier mandat entre 2005 et 2010, j'ai présidé Solidel, la fédération des établissements spécialisés d'aide par le travail en agriculture. J'avais demandé à occuper cette fonction. Je n'y suis pas allé par défaut. Faire partie des conseils d'administration du PPH et de Psy'Activ me permet d'avoir un regard sur ce qui se fait en matière d'accueil des personnes en situation de handicap moteur, psychique et mental. J'ai découvert à quel point le travail dans l'agriculture était salu-



© Franck Berthelot/CCMSA Imago

taire dans le cadre d'une posture psychiatrique. Il me semble important de rester fidèle à cet ancrage

sur les territoires agricoles avec des activités qui servent de soins. Nous sommes très attachés à cette offre, parce que nous savons aussi qu'il subsiste encore beaucoup de personnes qui ne sont pas soignées. Les contrats de progrès sont de bons outils pour conforter cette politique dans ces établissements.